

## **Résumé de la journée d'échanges**

### **« Agir ensemble pour les rivières et les zones humides »**

### **17 novembre 2009**

Le 17 novembre, l'Onema organisait une journée d'échanges techniques « Agir ensemble pour les rivières et les zones humides », conjointement avec la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'écologie et l'ensemble des six agences de l'eau. Plus de 250 personnes de tous horizons se sont réunis et ont échangé notamment autour d'exemples de réalisations concrètes d'opérations de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides. La diversité des participants - maîtres d'ouvrages, partenaires privilégiés des projets, mais également bureaux d'études ou encore associations de protection de l'environnement - reflète bien la diversité des acteurs présents et actifs sur le bord des rivières et dans les zones humides ainsi que l'importance des synergies à mettre en œuvre pour mener à bien des projets.

La journée a débuté par une présentation des priorités d'actions et des outils à disposition dans le cadre des SDAGE 2010-2015 et du Grenelle de l'environnement. Elle a été suivie par une présentation du portail « milieux humides » qui sera lancé début 2010 et du référentiel national des obstacles à l'écoulement associé à son outil de visualisation Geobs. Ensuite, six exemples d'opération de préservation et de restauration ont été exposés par les structures porteuses des projets, alternant entre les thématiques de continuité écologique (longitudinale et transversale), d'espace de mobilité et de gestion des niveaux d'eau.

Avant tout, il est à souligner l'engagement et la ténacité des porteurs de projets présentés lors de cette journée. C'est grâce à leur pouvoir de conviction qu'ils ont pu emporter l'adhésion de tous les partenaires et notamment les acteurs et les élus locaux.

Au-delà du respect des engagements communautaires comme la directive cadre sur l'eau ou les directives relatives à Natura 2000 par exemple, des rivières en bon état écologique et des zones humides préservées apportent des services à la société qui sont encore méconnus, mais fondamentaux : régulation hydrologique crue-étiage, rôle épuratoire naturel, biodiversité, soutien des divers usages, espaces de loisirs, paysage diversifié et attractif... Chacun doit prendre conscience de leur intérêt majeur afin de réussir à concilier les obligations de préservation des fonctionnalités environnementales, les impératifs de restauration et la nécessité de maintenir des activités économiques liées à ces milieux aquatiques et humides.

Concernant les cours d'eau –de nombreux exemples issus d'expériences locales ont été présentés en ce sens - il faut bien entendre continuité écologique dans ses nombreuses dimensions, notamment longitudinale. Il s'agit de travailler sur la réduction, voire la suppression, des impacts liés aux ouvrages transversaux, mais aussi sur la continuité transversale entre le lit mineur et le lit majeur. Travailler à la préservation, voire la restauration, de la dynamique fluviale permet également d'intervenir sur des annexes hydrauliques et, plus largement, sur les vallées alluviales. On voit bien le lien fonctionnel entre plusieurs composantes de la trame verte et bleue: le cours d'eau, sa ripisylve et son corridor rivulaire, son espace de mobilité le cas échéant, et son lit majeur incluant de nombreuses zones humides.

Comme les présentations et débats tout au long de cette journée l'ont montré, les réussites en matière de restauration et de préservation des milieux aquatiques nécessitent des opérateurs maîtres d'ouvrages mobilisés et s'impliquant dans divers partenariats avec d'autres acteurs de terrains ou usagers de ces milieux. Il s'agit pour eux de construire des solutions localement les mieux adaptées sur les plans techniques, administratifs, financiers et réglementaires, appuyées sur des engagements forts de tous les partenaires selon leurs rôles respectifs. Cette construction collective n'est de prime abord ni évidente, ni aisée à mettre en œuvre.

Cependant, l'émergence de solutions durables n'est souvent possible qu'au terme d'approches co-construites par partage sur les objectifs à atteindre, les moyens à mobiliser, le rôle de tous et de chacun.

Pour démultiplier la mise en œuvre opérationnelle, il est important de tirer les leçons de ce qui fonctionne dans les bassins en terme de préservation et de restauration des milieux et de s'appuyer

dessus pour montrer à des maîtres d'ouvrage existant - ou qui restent encore à mobiliser - que des réalisations ont déjà été menées, même si le retour d'expérience est encore récent dans la plupart des cas.

Un travail de capitalisation de retours d'expérience et actuellement réalisé par l'Onema et les agences de l'eau. Seront ainsi prochainement accessibles plus d'une cinquantaine d'exemples de restauration de cours d'eau répartis dans tous les bassins : reconstitution du matelas alluvial, reméandrage, reconnexion des annexes alluviales, effacement ou aménagement d'obstacles transversaux, suppression des protections de berges, remise à ciel ouvert d'un cours d'eau, suppression d'étangs sur le cours d'eau... Ils seront accompagnés de retours d'expériences sur les zones humides, réunis par les pôles-relais zones humides.

Les débats aussi passionnants qu'enrichissants de cette rencontre mettent en avant la dynamique déjà engagée, associant de multiples acteurs. Ils démontrent ainsi, s'il le fallait, le besoin d'agir ensemble sur des priorités partagées, entre acteurs de territoire, chacun apportant sa contribution à la mise en œuvre concrète de la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides.

Le plan d'action national annoncé vendredi 13 novembre 2009 par la secrétaire d'État en charge de l'écologie, Chantal Jouanno, s'articule ainsi autour de cinq piliers qui vont tout à fait dans le sens de cette journée : « Agir ensemble à la bonne échelle territoriale »

En parallèle, une réflexion est actuellement menée par le groupe national pour les zones humides mis en place par la secrétaire d'État, pour proposer un futur plan d'action en faveur des zones humides en début d'année prochaine.

Ces signaux politiques forts doivent appuyer les acteurs de terrain pour faire reconnaître la nécessité de préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides et encourager toute les parties prenantes à travailler en synergie et à poursuivre ou concevoir des actions ambitieuses dont il sera possible d'échanger à l'occasion de futures rencontres nationales ou locales, toujours dans l'objectif de s'appuyer sur de nouveaux exemples pour démultiplier l'action.

### **Lancement d'un plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau d'ici 2015**

La mise en œuvre de ce plan a pour objet de rendre plus efficace la mise en œuvre des politiques portées par l'Etat et ses établissements publics. Les effets de levier ainsi créés, sont de nature à amplifier les actions qui vont être menées aux niveaux des bassins.

Les piliers du plan :

**1- Le renforcement de la connaissance**

**2- La définition de priorités d'intervention par bassin.**

**3- La révision des 9èmes programmes des agences de l'eau et des contrats d'objectifs en cours.**

**4- La mise en œuvre de la police de l'eau.**

**5- L'évaluation des bénéfices environnementaux.**

La réussite de ce plan ne se fera que si le partenariat traditionnel engagé, pour l'amélioration et la gestion écologique des cours d'eau, avec les collectivités locales ou leurs groupements est poursuivi et amplifié. Le rôle majeur des collectivités locales ou leurs groupements dans l'aménagement et le développement des territoires est un atout indispensable pour faire de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau un des éléments incontournables et structurants des projets d'aménagement des territoires.

En particulier, ce plan d'action doit notamment s'appuyer sur les démarches locales pour créer une réelle dynamique et assurer une réflexion concertée. Les différents acteurs de l'eau doivent, en effet, participer de façon coordonnée à la mise en œuvre de ce plan d'action. Aussi, la direction de l'eau et de la biodiversité va prochainement adresser aux Préfets une circulaire précisant les modalités de mise en œuvre.